

05. Formulaire de demande de subvention pour la rénovation d'un chauffage à mazout par un chauffage à gaz

Requérant(e) :

Nom : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
NPA et lieu : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

Concessionnaire/Sanitaire¹:

Société : _____
Nom : _____
Adresse : _____
NPA et lieu : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

Bâtiment / Installation

Rue et n° : _____
Consommation (estimation) : _____ [kWh/an]
Surface chauffée / SRE : _____ [m²]

Versement de l'aide financière

Titulaire du compte : _____
IBAN : _____

Données du projet

Montant de l'offre : _____
Date de fin de travaux : _____

Caractéristiques de l'installation

Ancienne chaudière :	Nouvelle chaudière :
Agent énergétique : _____	Agent énergétique : _____
Puissance nominale (kW) : _____	Puissance nominale (kW) : _____
Marque et type : _____	Marque et type : _____

Documents à joindre obligatoirement à la demande

- Offre détaillée du fournisseur, descriptif des travaux
- Copie des factures des travaux de rénovation du système de chauffage
- Garantie de performance (Suisse Énergie) remplie par l'installateur selon de formulaire : http://www.bfe.admin.ch/php/modules/publikationen/stream.php?extlang=fr&name=fr_6606298.pdf
- Copie de la fiche technique de l'ancienne installation
- Copie de la fiche technique de la nouvelle installation

Conditions d'octroi de l'aide financière communale

- La subvention est réservée aux installations de chauffage sises sur la commune d'Yverdon-les-Bains.
- La subvention est accordée uniquement en cas de remplacement d'une installation de chauffage au mazout par une installation au gaz performante (voir point suivant).
- Le projet est accompagné d'une garantie de performance (Suisse Énergie) attestant de l'efficacité énergétique de l'installation.

¹ Seuls les concessionnaires/sanitaires agréés peuvent effectuer des travaux en lien avec le gaz naturel à Yverdon-les-Bains. La liste de ces professionnels se trouve sur notre site : www.yverdon-energies.ch rubrique partenaires.

Incitation à la rénovation des installations de chauffage

Formulaire de demande de subvention communale

- L'installation technique d'une chaudière à gaz dans un nouveau bâtiment ne donne pas le droit à une subvention.
- L'installation doit être utilisée comme chauffage principal.
- La nouvelle chaudière doit être conforme aux valeurs d'émissions fixées dans l'OPair.

Procédure

1. Déposer une demande de subvention communale en envoyant ce formulaire accompagné de tous les documents exigés au SEY avant le début des travaux.
2. Le SEY traite les demandes, décide de l'octroi de la subvention et vous envoie la décision par écrit.
3. Envoyer une copie de la facturation, preuve du paiement.
4. Le SEY calcule et verse la subvention.

Montant des subventions communales

Puissance	Montant (CHF)
≤ 50 kW	Forfait 800.-
50 kW < P ≤ 150 kW	800.- plus 15.- par kW excédent le 50 kW
150 kW < P ≤ 500 kW	2'300.- plus 10.- par kW excédent le 150 kW
P > 500 kW	5'800.- plus 5.- par kW excédent le 500 kW

Le montant maximal de la subvention communale est plafonné à 10'000.- CHF par objet.

Conditions de paiement

Le paiement de la subvention communale ne sera effectué qu'après réception de tous les documents exigés et sous réserve que la somme annuelle attribuée aux subventions communales ne soit épuisée.

Les demandes non datées, non signées ou incomplètes ne seront pas traitées.

L'administration communale se réserve en outre le droit de demander toute pièce supplémentaire qu'elle juge nécessaire aux fins de vérifier le respect des conditions d'octroi. La subvention est sujette à restitution si elle a été obtenue à la suite de fausses déclarations ou à base de renseignements inexacts. Par l'introduction d'une demande, son auteur s'engage à autoriser les représentants de la Commune à procéder sur place aux vérifications qui s'imposent en la matière.

La date d'entrée en vigueur du bouquet de subvention est fixée 1- juillet 2018. Seuls les travaux effectués après cette date seront subventionnés (la date de facturation faisant foi).

En cas de litige sur l'éligibilité d'une demande, le SEY se réserve le droit de la décision finale.

Signatures

Je confirme l'exactitude des indications ainsi que le respect des conditions ci-dessus et m'engage à fournir à Yverdon-Énergies, à sa demande, les documents supplémentaires qui pourraient être nécessaires au traitement du dossier.

Lieu et date : Le requérant :

Emplacement réservé à l'administration communale

Subvention accordée : OUI NON Date : Visa :
Envoi confirmation décision d'octroi : Montant accordé (CHF) :
N° Dossier : N° Compte :

Etat au 25-juin-18